

L'an deux mil vingt deux le vingt-sept avril à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GREFFET Christophe, Maire.

PRÉSENTS : M. GREFFET C - Mme QUEFFELEC I - M. BROCHAND M - M. DURANCEAU S — M. BOULANGER P- Mme CAVILLON C – M. DAUJAT J – M. VANET F

ABSENTS : - M. RAMEL C - Mme PRADIGNAC S - Mme BESSON V

Secrétaire de séance : Mme CAVILLON C

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11
 Nombre de membres en exercice : 11
 Nombres de membres présents : 8
 Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 8

Le Conseil municipal réuni :

Approuve le compte-rendu du conseil municipal du 23 Mars 2022

- Délibération 2022.23 : Indemnités Régisseur de Débit de Boissons

Décide de fixer l'indemnité des régies d'avances et de recettes régisseurs titulaires à 110 euros brut. Indemnité prévue par l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 en fonction du montant moyen des recettes mensuelles.

- Délibération 2022.24 : Subvention communale – Don nouveau né

Le maire propose de renouveler la proposition d'un don de naissance à chaque nouveau né. Les parents devront ouvrir un compte au nom de leur enfant et la somme sera versée sur présentation d'un RIB au nom de celui-ci.

Le Conseil Municipal approuve la proposition du maire et décide d'allouer un don de naissance de 30€ à chaque enfant cité (CHARPIGNY Cloé, ARANEGA Lola et DUCROZET Léana)

- Délibération 2022.25 : Demande de subvention pour la centrale au sol de production d'énergie solaire

Monsieur le Maire rappelle l'opération en cours permettant l'achat d'un tènement, cadastré Section A n°109 afin d'y créer une centrale solaire correspondant à la consommation de notre commune de 500 ha (environ 210 foyers).

Le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
Travaux	31 707.14	Département -	20	6 341.43
		Autofinancement de la commune	80	25 365.71
TOTAL	31 707.14	TOTAL	100	31 707.14

Adopte l'opération d'Achat de cet tènement afin d'y créer une centrale solaire, approuve le montant total de 31 707.14€ HT et le plan de financement prévisionnel ;

- Délibération 2022.26 : Achat benne hydraulique

Approuve la proposition du maire d'acheter une benne hydraulique d'occasion de la marque Céma, à un particulier de Polliat au prix de 3 800 €

- Délibération 2022.27 : Convention relative au busage du fossé de la RD47

Le maire expose les faits : A la suite d'un accident de circulation, à la demande des riverains de la RD47 et de la commune de St Genis sur Menthon, il a été convenu que le Département de l'Ain buse le fossé longeant la RD47 sur 235 mètres pour des raisons de sécurité, d'écoulement des eaux et de salubrité.

Il convient de signer une convention avec le Département de l'Ain afin de définir les conditions administratives, techniques et financières de réalisation des travaux d'aménagement.

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par le Département de l'Ain. Les travaux de l'opération sont estimés à 42 000€ HT.

La Commune de Saint Genis sur Menthon versera au Département de l'Ain une participation d'un montant forfaitaire de 10 500€ HT.

La commune assumera les charges d'entretien, d'exploitation et de fonctionnement de l'aménagement.

Approuve la convention relative au busage du fossé de la RD47 avec le Département de l'Ain , le montant de travaux engagé par le Département de l'Ain et le montant de la participation de la Commune pour un montant de 10 500€ HT.

Il autorise le maire à signer la convention avec le Département de l'Ain

- Délibération 2022.28 : Subvention Communale – Fonds de solidarité Logement (FSL)

Le maire propose d'attribuer une subvention au Département de l'Ain, dans le cadre du Fonds de solidarité logement (FSL).

Décide d'allouer une subvention au Fonds de Solidarité Logement (FSL) de 141€

Cette somme sera prélevée à l'article 6574 du budget.

DIVERS :

3 groupes de travail ont été créés :

- Pour la rénovation du bâtiment à Pans de bois : Julien et Michel
- Pour l'exposition : Fabrice et Sébastien
- Pour les festivités : Paul et Isabelle

Les groupes sont amenés à évoluer et à intégrer d'autres élus.

Julien a déjà fait le point avec Pierre-Yves sur le bâtiment à rénover. De nombreux devis ont été demandés.

Les tuiles devront être enlevées, nettoyées et stockées. Les briques seront récupérées.

Voirie : - 3 entreprises ont été sollicités pour le programme voirie 2022. La Socafly a été retenue.

- Les travaux du lotissement Abel Cornaton reprendront le 3 Mai après une pause de 3 semaines
- Le busage de la route de Vonnas est terminée. Le panneau d'entrée d'agglomération a été déplacé.

Télérelève pour l'eau potable : Pour être alerté d'une surconsommation d'eau ou d'une fuite, inscrivez vous sur Touturmoneau.

La commission urbanisme de la Communauté de Commune s'est rendue à Tramayes pour la visite d'un territoire à énergie positive.

Une réunion d'information sur l'extension des Consignes de tri est organisée, par le Smidom le 16 Mai. Une visite du centre de Tri Nicollin à St Fons est également organisée le 20 Juin 2022. Les élus qui désirent y participer, devront s'inscrire.

Comptes-rendus de réunion :

Isabelle Queffelec :

Balisage des chemins de randonnées avec Fabrice. Traçages de la Boucle du Menthon sur France Touristique.

Matinée Citoyenne : Nettoyons la nature : prévue samedi 7 Mai à 9h15.

Sébastien Duranceau :

Diffusion du diaporama sur le Diagnostic de Convention Territoriale Globale de la Communauté de Communes de la Veyle. C'est une convention de partenariat qui favorise la territorialisation de l'offre globale de services de la branche famille en cohérence avec les politiques locales. Elle permet de fixer des priorités sur une période pluriannuelle et oriente les moyens mobilisés dans les différentes conventions de financements, avec la CAF.

La CTG met en œuvre des axes de travail identifiés à travers un diagnostic élaboré portant sur l'ensemble des champs de compétences communs à la collectivité et à la Caf. Cette démarche de diagnostic passe par la mobilisation des acteurs socio-culturels et socio-économiques, pouvant constituer des relais des dynamiques territoriales liées au développement, ou à l'attractivité des familles sur le territoire.

Dates à retenir :

- Dimanche 8 Mai à 10h30 : Commémoration de la Victoire du 8 Mai 1945 à St Genis
- Lundi 9 Mai à 18h30 : Réunion de travail sur le projet du bâtiment au centre Bourg

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. Le Maire lève la séance à 22H30.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Prochain conseil : Mercredi 1^{er} Juin à 20h

NOM – PRENOM	Signature
M. GREFFET Christophe	
M. BROCHAND Michel	
Mme QUEFFELEC Isabelle	
M. DURANCEAU Sébastien	
M. DAUJAT Julien	
Mme BESSON Virginie	Excusée
M. RAMEL Cyril	Excusé
Mme PRADIGNAC Sophie	Excusée
Mme CAVILLON Christine	
M. VANET Fabrice	
M. BOULANGER Paul	